



Information privilégiée
Information réglementée

L'étude de Phase III gp-ASIT+™ d'ASIT biotech dans l'allergie aux pollens de graminées n'a pas atteint l'objectif principal

Liège, Belgique, 25 novembre 2019, 07.00 (CET) – ASIT biotech (Euronext ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge spécialisée dans la R&D clinique de produits d'immunothérapie innovants, annonce les résultats de son essai clinique de Phase III avec gp-ASIT+™ dans la prise en charge des allergies aux pollens de graminées (gpASIT011).

L'essai de Phase III de gp-ASIT+™, un traitement d'immunothérapie innovant dans la prévention des allergies aux pollens de graminées administré trois semaines avant la saison des pollens de graminées, a randomisé 650 patients provenant de Belgique, République Tchèque, France, Allemagne, Hongrie et Pologne. L'objectif principal de l'étude consistait en la réduction absolue de 0,30 du score combiné des symptômes et des médicaments (CSMS) dans le groupe traité par rapport au groupe placebo pendant le pic de la saison pollinique. Les résultats de l'étude ont montré une réduction absolue de 0,15 ($p=0,05$) du CSMS au pic de la saison pollinique et une réduction absolue de 0,18 ($p=0,005$) du CSMS pendant toute la saison des pollens de graminées, ce qui se traduit par un effet thérapeutique de 7,4% et 9,8% respectivement contre 20% attendu.

Michel Baijot, Directeur général (CEO) d'ASIT biotech, a déclaré : « *Bien que la conduite de l'étude ait été sans faille et malgré un bon profil d'innocuité conforme aux résultats précédents, ces résultats d'efficacité sont décevants. Au 24 Novembre 2019, la société disposait d'une trésorerie de 3,8 millions d'Euro. Nous analyserons les données plus en détail, évaluerons les meilleures options pour la société et communiquerons avant la fin de l'année.* »

À propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte trois produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™, actuellement en Phase III, et aux acariens avec hdm-ASIT+™) et les allergies alimentaires (allergie à l'arachide avec pnt-ASIT+™). Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

N'hésitez pas à nous suivre sur [LinkedIn](#)

Contacts

Company

Michel Baijot, CEO

ASIT biotech

Tel.: +32 2 264 03 90

investors@asitbiotech.com



Relations Investisseurs

LifeSci Advisors LLC

Hans Herklots

Tel.: +41 79 598 7149

hherklots@lifesciadvisors.com

Relations média

Sophie Baumont

Tel.: +33 627 74 74 49

sophie@lifesciadvisors.com

Mentions légales

Le présent communiqué n'a qu'une valeur indicative et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de la Société dans quelque juridiction que ce soit. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus. Tout achat, souscription ou sollicitation d'Actions émises dans le cadre du placement proposé ne peut être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus et ses suppléments, le cas échéant.

Prévisions

Ce communiqué de presse peut contenir des prévisions. Ces prévisions ne constituent pas une garantie de résultats futurs. Ces prévisions ne sont valables qu'à la date de publication du présent document. La Société décline expressément toute obligation de mettre à jour les prévisions contenues dans le présent document, sauf si la loi ou la réglementation l'exige expressément.